

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
 COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
 SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du tel que
 modifié par l'arrêté en date.....
 (JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
 Domaine de la prestation : La production animale
 Objet de la prestation : Les normes relatives aux bâtiments d'élevage et leurs équipements.

CONDITIONS D'OBTENTION

- Le respect des clauses du cahier des charges approuvé par l'arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 21 Octobre 2006.

PIECES A FOURNIR

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
-Retrait du cahier des charges	Celui voulant exercer l'activité	
- Dépôt du cahier des charges	Celui voulant exercer l'activité	
-Constat technique pour vérifier le respect des clauses du cahier des charges	L'arrondissement de la production animale	

LIEU DE DEPOT DU CAHIER DES CHARGES

SERVICE : Le commissariat régional au développement agricole concerné
 ADRESSE : Le siège du commissariat régional au développement agricole concerné

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : Le commissariat régional au développement agricole concerné
 ADRESSE : Le siège du commissariat régional au développement agricole concerné

DELAJ D'OBTENTION DE LA PRESTATION

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 21 Octobre 2006, portant approbation du cahier des charges fixant les normes relatives aux bâtiments d'élevage et leurs équipements.